

La Marine se mobilise autour du projet de « fonction garde-côtes »

La Marine ajoute une corde à son arc. Le projet de « fonction garde-côtes », a été entériné le 8 décembre. Le nouveau document de politique maritime de la France, le « Livre Bleu », confirme cette création pour « optimiser l'ensemble du dispositif d'action de l'Etat en mer ». C'est au cours de la réunion du comité interministériel de la mer que sont fixées les orientations de l'action gouvernementale dans tous les domaines de l'activité maritime.

Cette nouvelle fonction sera assurée par la Marine nationale et par les autres administrations intervenants en mer (gendarmerie, douanes, affaires maritimes). Concrètement cette nouvelle fonction permet de faire vivre au plan national les attentes « garde-côtes » des instances européennes tout en maintenant une organisation, l'action de l'Etat en mer (AEM), qui a fait la preuve de son efficacité et de son caractère économique. « Cette fonction conçue conjointement par les administrations concernées a pour ambition de fédérer de façon visible toutes les énergies dans le respect de l'identité de tous les acteurs » a commenté le chef d'état-major de la Marine, l'amiral Pierre François Forissier.

Le bras armé de l'action de l'Etat en mer

La fonction « garde-côtes » a pour vocation d'être le « bras armé » de l'AEM pour l'accomplissement des missions de l'état en mer, que ce soit en terme de moyens nautiques ou aériens

L'action en mer (ici la lutte contre la pollution) a fait la preuve de son efficacité

(sécurité maritime, sûreté, répression des trafics, prévention et lutte contre la pollution...). « Je souhaite que la future fonction se donne pour objectif de lut-

ter plus activement contre la pêche illégale, en mer et à l'arrivée des produit à terre » avait notamment désiré Nicolas Sarkozy lors de son discours au Havre le 16 juillet 2007. « La fonction garde-côtes matérialise les moyens dont l'Etat dispose pour assurer l'ensemble de son action en mer » résume le livre Bleu.

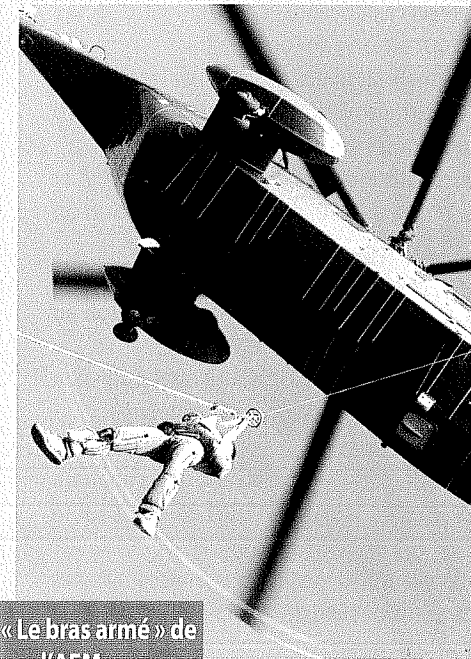
« lutter plus activement contre la pêche illégale »

Les trois piliers du projet

L'architecture de la « fonction garde-côtes » a trois piliers. Le premier concerne la création d'un comité directeur dirigé par le Secrétaire général de la Mer (SGMer) et chargé de la cohérence des administrations et de l'amélioration des procédures communes, des réseaux d'information et de communication. Le deuxième axe de travail repose sur la mise en œuvre d'un centre national de situation maritime favorisant une qualité d'échange entre les administrations. Successeur du CICAD-Mer et hébergé à l'Etat-major de la Marine, ce centre dressera une vision globale et consolidée de la situation maritime, référence pour l'ensemble des acteurs. Enfin, dernier pilier de cette évolution, la mise en place d'un catalogue commun de formations qui permettra de former en commun et suivant les mêmes standards (certificats nationaux) les agents des diverses administrations.

Une réelle modernisation

Le premier ministre lui-même, M. François Fillon a exprimé son enthousiasme pour le projet lors des 5^{es} Assises de la mer, le 2 décembre 2009: « Je pense que la fonction de garde-côtes donnera plus de visibilité à l'action de l'Etat en mer,



« Le bras armé » de l'AEM pour l'accomplissement des missions de l'état en mer

et permettra de mieux dialoguer avec nos partenaires européens ».

Si la fonction garde-côtes permet à l'organisation administrative française de s'insérer dans l'organisation européenne en place, elle ne se substitue pas à l'action de l'Etat en mer en vigueur aujourd'hui. Le projet constitue une vraie modernisation de l'Etat en mer qui préserve l'organisation régionale (les zones



Le rôle des préfets maritimes est consolidé et réaffirmé

maritimes) indispensable à un pays responsable de plus de 11 millions de km² d'espaces maritimes et présent sur toutes les mers et Océans.

« En ce qui concerne la Marine, précise l'amiral Forissier, le rôle des préfets maritimes et des conseillers mer des délégués du gouvernement est consolidé et réaffirmé tandis qu'en administration centrale la mise en place d'un amiral chargé de la coordination de la fonction garde-côtes garantit la visibilité et l'implication de la Marine dans la gouvernance de cette fonction essentielle pour la sécurité de nos concitoyens ».

ASP Chaumeil, ©Marine nationale
www.defense.gouv.fr/marine

Extrait du livre Bleu, stratégie nationale pour la mer et les océans

« La crédibilité de la politique maritime de la France repose avant tout sur la capacité de l'Etat français à exercer ses responsabilités en mer... Depuis 1978, la France a élaboré une organisation de l'action de l'Etat en mer qui a montré sa pertinence lors de nombreux événements maritimes. Ce schéma, fruit d'une démarche nationale repose sur une coordination déconcentrée inter administrations. Cette organisation doit désormais évoluer pour s'inscrire résolument dans les évolutions internationales et européennes qui sont apparues ces dernières années... Enfin elle doit répondre à des exigences nouvelles liées notamment à des menaces nouvelles et des risques émergents qui s'ajoutent aux besoins actuels.

2010 : les 100 ans de l'aéronautique navale

C'est en 1910 que le premier avion Farman entre en service et marque la naissance de l'aéronautique navale.

Un siècle s'est écoulé, les « marins du Ciel » continuent leurs missions sur toutes les mers et les océans du globe et célèbrent cette année leur centenaire.

A cette occasion, de nombreuses manifestations seront organisées tout au long de l'année.

Vous pouvez consulter toutes les informations liées à cet événement sur le site Internet de la Marine nationale, à l'adresse suivante:

www.defense.gouv.fr/marine



La Marine a adopté un nouveau bandeau, aux couleurs du centenaire de l'aéronautique navale

Retrouver le Livre Bleu sur le site Secrétariat Général pour la Mer www.sgmer.gouv.fr